Envoyé en préfecture le 25/08/2026
Reçu en préfecture le 25/08/2026
Publié le 25/08/2026
ID : 038-213801350-20260824-DEL2026_051-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/051

SÉANCE du 24 AOUT 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

Date de la convocation :
20 juillet 2026

Président de séance :
Stéphane LEFEVRE, Maire

Secrétaire de séance :
Christophe RUIZ

N° interne de l'acte : 2026
N° de feuillet : 051

L'an deux mille-vingt-six et le vingt-quatre août à 18 h 00, le Conseil municipal de la commune de COURTENAY s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie dans la salle de conseil municipal sous la présidence de Stéphane LEFEVRE, Maire de la commune de COURTENAY.

Membres présents :
Stéphane LEFEVRE (Maire), Florian ALMA, Céline BASCOL, Christophe RUIZ, Franck SICAUD, Monique GIROUD, Georges RINCHET, Wilfried VIVIER, Ingrid VIVIER, Jonathan BARBUT.

Membres absents avant donné procuration :
Alison GOZZI donne procuration à Christophe RUIZ
Elodie DURAND THIETRY donne procuration à Monique GIROUD
Bernard DUBOST donne procuration à Georges RINCHET
Anaëlle MINELLI donne procuration à Céline BASCOL
Bénédicte BIHAN donne procuration à Stéphane LEFEVRE

Membres absents et/ou excusés :
Néant

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants pour	Votants contre	Abstentions
15	10	5	15	0	0

DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'augmentation des effectifs scolaires et la nécessité d'assurer les services périscolaires et l'entretien des locaux sur l'année scolaire 2026-2027 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** :

Envoyé en préfecture le 25/08/2026
Reçu en préfecture le 25/08/2026
Publié le 25/08/2026
ID : 038-213801350-20260824-DEL2026_051-DE

La création à compter du 24/08/2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 26h00.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 11 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 31/08/2026 au 09/07/2027 inclus.

Il devra justifier d'au moins 1 an d'expérience professionnelle dans le secteur de la restauration collective et entretien des locaux.

La rémunération de l'agent sera calculée au maximum sur l'indice brut terminal du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré le 24 août 2026 que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre
Le Maire, Stéphane LEFEVRE

Le Secrétaire de séance,
Christophe RUIZ

MAIRIE DE COURTENAY
38510